

Tarif Avenant bail location

Par **grun celine**, le **17/07/2017** à **12:15**

Bonjour à toutes et à tous,

Avec mon ami, nous avons décidé de nous mettre en concubinage.
Il est locataire d'un logement géré par une agence immobilière. J'ai décidé de réaliser un avenant pour m'ajouter au bail de location.

Sauf que l'agence facture cet acte à 250 € ...

Ont-ils le droit de me faire facturer cette somme ?

En vous remerciant par avance,
Bien cordialement,
C.G.

Par **janus2fr**, le **17/07/2017** à **13:16**

Bonjour,

Oui, bien sur. Pour un avenant, comme pour un nouveau bail, vous payez les frais d'agence.